











Aix-en-Provence, le 28 mars 2013

Protocole 2013/2015 : les priorités du SNICAC

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 25 et 26 mars 2013.

1) Budget 2013 : la DGAC pourra t-elle verser les salaires de décembre ?

Après une année 2012 marquée par une baisse du trafic IFR (-2%), l'année 2013 commence sur de plus mauvaises bases encore. La baisse du trafic s'accentue (-3,8 % depuis janvier) contrairement aux prévisions faites en loi de finances (+2%). Le budget annexe va ainsi être privé de plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes (redevances).

En janvier 2013, le DG avait décidé un premier gel de crédits de 30 M€. Il vient de décider un 2ème gel de 45 M€! soit 75 M€ d'euros en tout ce qui équivaut à :

- la moitié du budget annuel de fonctionnement de la DGAC,
- près de 40% de son budget d'investissement,
- plus de 3 fois l'enveloppe prévue pour financer les mesures protocolaires en 2013 !! Et tout cela 3 mois à peine après le début de la gestion.

Le SNICAC dénonce une nouvelle fois les hypothèses de trafic délirantes prises pour construire le budget 2013. La DGAC risque de devoir à nouveau emprunter pour boucher les trous de gestion et payer les salaires de fin d'année! Ceci ne peut plus durer.

Le SNICAC demande que pour le budget 2014 :

- le taux unitaire des redevances soit augmenté d'au moins 3% au lieu du 1% prévu dans le plan de performances NA 2012/2014.
- que la taxe de l'aviation civile (TAC) soit augmentée de 1 euro.

2) Plan européen de performances Navigation aérienne pour 2015/2019 :

D'ici à mi 2014, la Commission européenne veut boucler les plans de performance Navigation aérienne pour la période 2015/2019. Les objectifs de performances qui vont être fixés seront déterminants pour le fonctionnement des services de la DSNA durant ces 5 ans.

Le SNICAC demande que :

- les syndicats soient étroitement associés à l'élaboration du plan DSNA.
- les montants prévisionnels de taux unitaire de redevances soient fixés de manière à permettre le désendettement du budget annexe et un fonctionnement correct des services (investissements, évolutions salariales, ...) et d'éviter la cavalerie budgétaire des années 2012/2013.



3) Protocole 2013/2015:

Les 3 principales priorités du SNICAC pour le protocole seront :

- la mise en place d'un grade à accès fonctionnel HEA pour les IEEAC et attachés.
- une revalorisation indemnitaire de 100 euros/mois en janvier 2013, 2014 et 2015 ce qui correspond à un maintien du pouvoir d'achat (2% d'augmentation par an).
- la création d'un complément retraite pour tous les personnels autres que les ICNA qui ont déjà l'ATC (allocation temporaire complémentaire) depuis 1998.

Le SNICAC rappelle à l'administration qu'il juge totalement inacceptable le projet de fermeture de 12 délégations territoriales sur 17 à la DSAC.

Enfin, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, le SNICAC veillera à ce que les efforts demandés aux personnels (restructurations) et les avancées associées (mesures sociales) soient équitablement réparties entre les corps et grands services.

Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web : FODGAC.FR

